

PREFET DE CORSE

**COMITE REGIONAL DE L'HABITAT
ET DE L'HEBERGEMENT**

**Compte rendu de la séance du 13 avril 2016
Préfecture de Corse – salle Claude Erignac**

Participants :

Nom Prénom	Organisme
Christophe MIRMAND	Préfet de Corse
Fabiana GIOVANNINI	Conseillère exécutive /Présidente de l'AAUC / CTC
Brigitte DUBEUF	DREAL de Corse
Daniel CHARGROS	DREAL de Corse
Marc LEROY	DREAL de Corse
Hélène PARIS	DREAL de Corse
Thomas BELO	DREAL de Corse
Charly BENNICI	ERILIA
Hubert VOGLIMACCI	ERILIA
Bernard RANVIER	ERILIA
Paul FABIANI	CFE / CGC
Charles BICCHIERAY	MEDEF
José SANTONI	Fédération BTP de Corse du Sud
Claude CENDRES	OPH de Corse du Sud
Franck BARTOLI-MILLOT	CAPA
Marius GIUDICELLI	URAF de Corse
Pierre CALASSA	Association ALIS
Maxime NORDEE	CGT
Jean CORDIER	ADIL de Haute-Corse
Patrick PAGES	OPH de Haute-Corse
Francis GIUDICI	Conseil départemental de Haute-Corse
Jacques DEFENDINI	Conseil départemental de Haute-Corse
Marie-Josée FIESCHI	DRJSCS de Corse
Gaëlle NUYTENS	DRJSCS de Corse
Laurence GIUNTINI	Conseil départemental de Corse du Sud
Marie-Lou CATTANEO	FNAIM
Michèle COUSIN	ADOMA
Jean-Yves CHAPEL	Délégué du Préfet
Pascal GUEHL	ERILIA
Alexandra SANTONI	DDTM de Haute-Corse
Sabrina RENAULD	DDTM de Corse du Sud
Marc JOUAULT	DDTM de Corse du Sud
Aurélie ALTASECCHI	PACT 2A
Camille CANDILLIER	CAPA
Lucienne GERONIMI	ADIL de Corse du Sud
Maria Francesca BUTTAFOGHI	ADIL de Corse du Sud
Patrick ALIM	DDTM de Corse du Sud
Dominique BOURDELON	DDTM de Corse du Sud
Laetitia MARCHAL	DDTM de Haute-Corse
Jean-Marc TOMI	UESL / Action Logement
Didier DUPORT	DRJSCS de Corse

Yves DAREAU	DDCSPP de Corse du Sud
Richard SMITH	DDCSPP de Haute-Corse
Jean-Nicolas ANTONIOTTI	FO – UD de Corse du Sud
Anne OTTAVI	DRJSCS de Corse
Nicole CHIARELLI	UESL / Action Logement/CIL Méditerranée
Marie-Pierre GIUGANTI	DDCSPP de Haute-Corse
Christine MALAFRONTE	CHRS de Furiani
Pierre POGGI	UNGE Chambre des géomètres experts de Corse

Pièces jointes en annexe : 4 supports de présentation

M. le préfet de Corse ouvre la séance à 14h30 et remercie les participants de leur présence, en particulier la présidente de l'AAUC, conseillère exécutive à la CTC, collectivité qui travaille en partenariat étroit avec l'État sur les thématiques « logement-foncier » très importantes pour la Corse. Il informe le CRHH du décès M.Paul Casalonga, représentant suppléant du Conseil régional de l'ordre des architectes au sein du comité et s'associe à la peine de sa famille.

Il rappelle l'ordre du jour : constitution du bureau, mise en place de la CHAL, bilan et répartition des crédits du logement locatif social, de l'hébergement et de l'ANAH, bilan des interventions d'Action logement, demande d'agrément au titre de l'investissement locatif, actions de l'Office foncier de Corse.

En préalable, monsieur le préfet évoque les chantiers entrepris par le gouvernement suite aux comités interministériels des 4 mars et 26 octobre 2015 qui seront traduits dans le projet de loi « Egalité Citoyenneté » au travers de six mesures : mieux répartir le parc social sur les territoires, revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles, accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM, moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution, accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain, mieux articuler renouvellement urbain et développement économique.

Certains dispositifs ont été mis en œuvre récemment sans attendre la loi : publication de l'instruction du 30 juin 2015 relative au renforcement des obligations SRU et à la mise en œuvre des plans d'action départementaux, en cours de finalisation en Corse ; création du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) dont le conseil d'administration étudiera, à compter d'août 2016, les dotations en matière de financement de logements sociaux.

Le projet de loi introduit le cadre d'une politique d'attribution des logements sociaux au niveau intercommunal, avec la volonté de la décloisonner et de la resituer au bon niveau territorial, et la nécessité de rééquilibrer l'occupation du parc social entre les diverses catégories de demandeurs et entre les territoires. Ainsi, les EPCI dotés d'un PLH deviennent chefs de file des bailleurs sociaux et des réservataires pour l'attribution et la gestion des logements sociaux sur le territoire. Le projet de loi prévoit aussi des modifications du dispositif SRU dont il conviendra d'examiner les effets sur la situation des collectivités en Corse ainsi que la prolongation du dispositif Pinel sur l'investissement locatif.

Mme Giovannini (CTC/AAUC) remercie monsieur le préfet de son accueil. Elle se réjouit du nombre de participants, révélateur de l'importance du sujet traité et indique que la CTC aura à coeur, avec l'État, d'atteindre les objectifs fixés en matière de création de logement locatif social.

Les différents points à l'ordre du jour sont ensuite traités.

1) Le bureau du CRHH : présentation, élection des membres après appel à candidatures et avis sur les délégations de compétence du CRHH plénier au bureau

(Cf. support de présentation DREAL annexé au compte-rendu)

M. Leroy (DREAL) présente les enjeux et le rôle du bureau du CRHH, à savoir une formation restreinte du comité plénier qui peut, par délégation, traiter de nombreux sujets, à l'exception de la validation de la programmation budgétaire. La délégation ne constitue qu'une possibilité, le préfet de région pouvant décider qu'un sujet pour lequel le bureau a délégation soit abordé en comité plénier. Ses principales missions sont notamment de proposer un règlement intérieur, d'organiser les travaux du comité et d'émettre des avis sur les sujets de sa compétence par délégation du CRHH.

Il est demandé au comité de se prononcer sur la composition du bureau et les compétences qui lui seront déléguées, et de procéder à l'élection des membres pour 6 ans.

La composition proposée est la suivante, sous présidence du préfet de région : pour le 1^{er} collège, 5 représentants des collectivités et de leurs groupements, pour les 2^{ème} et 3^{ème} collèges, 3 membres titulaires et suppléants par collège.

Après un premier appel à candidatures par courrier, les candidats suivants se sont manifestés pour le 2^{ème} collège : M. Pierre Cau, OPH 2A et Mme Jacqueline Casanova, PACT 2A. Après discussion et nouvel appel à candidatures en séance, le nombre de représentants est étendu à quatre pour les 2^{ème} et 3^{ème} collèges, et les candidatures exprimées sont élues à l'unanimité.

Le bureau est ainsi constitué comme suit :

1^{er} collège, 5 membres :

Président du conseil exécutif de Corse
Président du conseil départemental de Corse du Sud
Président du conseil départemental de Haute-Corse
Président de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien
Président de la communauté d'agglomération de Bastia
ou leurs représentants

2^{ème} collège, 4 membres :

Pierre CAU, OPH 2A
Jacqueline CASANOVA, PACT 2A
Patrick PAGES, OPH 2B
Jean-Marc TOMI, Action Logement,
ou leurs suppléants en CRHH

3^{ème} collège, 4 membres :

David FRAU, CNL 2A
Jean-Nicolas ANTONIOTTI, FO
Maxime NORDEE, CGT
Jean CORDIER, ADIL 2B,
ou leurs suppléants en CRHH

Puis, le CRHH vote favorablement, à l'unanimité, sur les délégations de compétence accordées au bureau ainsi qu'il suit :

- avis sur les PLH et leurs bilans,
- avis sur les projets d'arrêtés de carence des communes SRU au vu des bilans triennaux,
- avis sur les demandes d'agrément des communes situées en zone B2 au regard du dispositif d'investissement locatif,
- avis sur la liste des terrains mobilisables pour du logement établie par le préfet de région.

2) La CHAL : présentation, avis sur la composition et sur les délégations de compétence du CRHH plénier à la CHAL

(Cf. support de présentation DRJSCS annexé au compte-rendu)

Mme Ottavi (DRJSCS) rappelle que la commission hébergement et accès au logement prévue par la loi ALUR est une commission spécialisée du CRHH spécifiquement orientée sur les questions et thématiques relatives à l'hébergement et aux articulations entre les champs de l'hébergement et du logement. Instance d'échanges, elle doit permettre le débat entre l'ensemble des acteurs du secteur.

Il est ensuite demandé au comité de se prononcer sur la composition de la CHAL et sur les compétences qui lui seront déléguées.

La proposition de composition reçoit un avis favorable du CRHH à l'unanimité. La CHAL est constituée comme suit :

1^{er} collège, 7 membres ;

-membres de droit : Préfet de Corse du Sud

Préfet de Haute-Corse

Président du conseil exécutif de Corse

Président du conseil départemental de Corse-du-Sud

Président du conseil départemental de Haute-corse

ou leurs représentants

-autres membres : Président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien

Président de la communauté d'agglomération de Bastia

ou leurs représentants

2^{ème} collège, 7 membres :

ARHLM OPH 2B : Patrick PAGES, titulaire - Marc DEGUY, suppléant

ARHLM OPH 2A : Pierre CAU, titulaire - Claude CENDRES, suppléant

ARHLM ERILIA : Bernard RANVIER, titulaire, ARHLM LOGIREM : Eric PINATEL, suppléant

ADOMA : Catherine FRANCOIS, titulaire - Farid BRACHEMI, suppléant

Caisse des dépôts : Julie-Agathe BAKALOWICZ, titulaire - Véronique GARCIA, suppléante

UESL Action logement : Philippe SAGNES, titulaire - Nicole CHIARELLI ou Jean-Marc TOMI, suppléants

PACT 2A : Jacqueline CASANOVA, titulaire - Vanina BATTESTI, suppléante

3^{ème} collège, 8 membres :

FALEP : Jean-Michel SIMON, titulaire - Marie-Madeleine FONTAINE, suppléante

Foyer de Furiani : Christine MALAFRONTI, titulaire - CHR Maria Stella : Marie-Thérèse

NOVELLINI, suppléante

Croix rouge : Stéphanie DE CICCIO, titulaire - Diane BEDU, suppléante

ALIS : Pierre CALASSA, titulaire - Sophie OBERLAENDER, suppléante

URAF de Corse : Marius GIUDICELLI, titulaire - Odile MEYNET, suppléante

CNL 2A : David FRAU, titulaire - Line COLONNA, suppléante

ADIL 2A : Lucienne GERONIMI, titulaire - Maria Francesca ARIAS-BUTTAFOGHI, suppléante

ADIL 2B : Jean CORDIER, titulaire - Pierre Marc SELVINI-MAROSELLI, suppléant

Partenaires sociaux au titre des salariés : Thérèse FABRE (CFDT), titulaire - Maxime NORDEE, (CGT), suppléant

Partenaires sociaux au titre des employeurs : Charles BICCHIERAY (MEDEF), titulaire - Sébastien BRUNEAU (CGPME), suppléant

Puis, le CRHH vote favorablement à l'unanimité sur les délégations de compétence du CRHH plénier à la CHAL ainsi qu'il suit :

- coordination et évaluation des PDALHPD au regard des enjeux régionaux
- avis sur les PDALHPD avant leur adoption et à mi-parcours
- avis sur les agréments en matière de maîtrise d'ouvrage
- organisation de la présentation et du débat sur les rapports annuels d'activité des fonds de solidarité logement.

3) Logement locatif social

(Cf. support de présentation DREAL annexé au compte-rendu).

3.1) Aides à la pierre (BOP 135) : présentation du bilan 2015

Mme Paris (DREAL) présente, avec les représentants des DDTM, le bilan de la programmation 2015 de logements sociaux pour chacun des deux départements. 414 logements ont été programmés en Corse en 2015 (411 PLUS/PLAI et 3 PLS) pour un total de subventions de 3,384 M€, ce qui constitue la meilleure programmation de logements PLUS/PLAI depuis 15 ans. 186 logements ont été programmés dans des communes déficitaires au titre de la loi SRU.

M. le préfet de Corse indique qu'il faut tendre vers l'objectif, partagé par tous les acteurs, de 600 logements par an.

3.2) Fonds d'aménagement urbain (FAU) : bilan 2015/2016

Mme Paris (DREAL) informe les participants de la mobilisation du fonds d'aménagement urbain de Corse (FAU). Elle rappelle que ce fonds permet d'attribuer des aides aux collectivités éligibles qui contribuent financièrement à des opérations de logement social.

Elle précise que le comité de gestion du fonds s'est réuni les 30 novembre 2015 et 5 avril 2016 avec l'objectif d'optimiser l'utilisation du fonds avant sa suppression par la loi « égalité citoyenneté » courant 2016. Le total des aides attribuées aux communes et EPCI éligibles s'élève à 2 061 600 € pour 774 logements, dont 1 161 625 € pour la CAPA, 582 300 € pour la CAB, 41 675 € pour Furiani et 276 000 € pour Biguglia.

3.3) Aides à la pierre (BOP 135) : avis sur les perspectives 2016

Mme Paris (DREAL) présente, avec les représentants des DDTM, les tableaux prévisionnels des opérations de logement social pour chacun des deux départements. Le potentiel est de 690 logements dont 375 en Corse du Sud et 315 en Haute-Corse.

M. Chargros (DREAL) mentionne que 2016 s'annonce comme une année exceptionnelle au regard des perspectives et rappelle le contexte et les enjeux de cette programmation. Il s'agit d'atteindre, voire de dépasser l'objectif de production de logements fixé par le ministère qui est de 460 logements (302 PLUS et 158 PLAI avec un taux de PLAI de 34,34 %). Il convient également d'accroître la production de logements T1/T2 en utilisant l'effet levier du « bonus petits logements » pour tendre vers la proportion de ce type de logement fixée par le Ministère, à savoir 50 % en 2016/2017 afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Il est enfin nécessaire de mobiliser rapidement les financements dans la perspective de l'intervention du fonds national des aides à la pierre (FNAP) qui conduira à une gestion différenciée des dotations entre le 1^{er} et le 2^o semestre. Toutefois, il faut trouver un équilibre entre une mobilisation rapide des dotations pour pouvoir, le cas échéant, demander un abondement et la priorité à donner aux opérations dans des communes déficitaires SRU.

M. Chargros (DREAL) annonce la dotation prévisionnelle qui s'élève à 3 781 338 € dont 3 312 000 € pour les PLUS/PLAI, 407 211 € exclusivement réservés aux PLUS/PLAI-T1/T2 et 62 127 € pour les actions d'accompagnement. La moyenne de subvention par logement est fixée, en fonction de l'objectif en nombre de logements et de la dotation disponible, à 10 200 € par logement T1/T2 pour les opérations en comprenant 25 % ou plus, et 7 200 € pour les autres logements.

Mme Giovannini (CTC/AAUC) indique que 460 logements est un bon objectif, mais que les besoins annuels sont estimés à 600 logements et que le travail est encore important pour accroître la production. L'effort sur les T1/T2 est nécessaire, mais elle s'interroge sur les surcoûts éventuels de ce type de logement pour les bailleurs.

M. Cendres (OPH 2A) craint un déséquilibre dans les programmes du fait de cet objectif de 50 % de T1/T2. Il regrette que les bailleurs sociaux n'aient pas connaissance des modalités de financement bien en amont de leur programmation.

M. Ranvier (Erilia) confirme que cette connaissance tardive des évolutions des conditions de financement pénalise sa société car les dossiers prêts à être déposés n'intègrent pas cette nouvelle donne.

M. Chargros (DREAL) précise que le taux de 50 % de T1 et T2 dans la programmation en 2017 est un objectif vers lequel il faut tendre et que, comme chaque année, il est difficile de connaître les modalités de financement à l'avance.

M. Alimi (DDTM 2A) rappelle que cet objectif répond à une tension très importante en Corse sur les petits logements .

M. le préfet de Corse ajoute que le débat sur le caractère tardif de l'information sur les modalités de financement est récurrent.

Les problématiques de mixité sociale, de rareté du foncier disponible et d'aménagement sur le territoire de la CAPA et à Ajaccio en particulier, font l'objet d'échanges entre différents participants. Les outils mis en place pouvant contribuer à y remédier sont évoqués : PLU d'Ajaccio, fonds d'intervention foncière de la CAPA, office foncier de Corse.

M. le préfet de Corse conclut que les réflexions entre tous les partenaires (Etat, collectivités, bailleurs, acteurs économiques concernés...) doivent permettre de répondre à la demande de logement social tout en anticipant les besoins en terme d'aménagement (voiries, réseaux, équipements publics...). Il demande ensuite l'avis du comité sur la programmation 2016 de logements locatifs sociaux.

L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.

4) Programme « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (BOP177) - présentation bilan 2015 et avis sur les perspectives 2016

(Cf. support de présentation DRJSCS annexé au compte-rendu)

Mme Nuyttens (DRJSCS) présente les différentes actions du BOP 177 centré sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ainsi que l'évolution des crédits entre 2013 et 2016. Par rapport à 2015, les crédits relatifs à l'hébergement et le logement adapté augmentent de 3,47 % en 2016, et la dotation relative aux CHRS qui augmente de 2,65 % permettra la création de 11 places supplémentaires.

Puis, elle indique que l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) n'est plus financé sur le BOP 177, mais par un fonds national (FNAVDL) alimenté par les astreintes DALO ayant fait l'objet d'une liquidation par les tribunaux. En 2015, le FNAVDL non DALO s'est élevé pour la Corse à 115 261 € d'autorisations d'engagement, mais les crédits de paiement correspondant sont arrivés tardivement, ce qui a occasionné des difficultés de gestion pour les associations. En 2016, il représente 173 096 € d'autorisations d'engagement et 136 231 € de crédits de paiement. Le FNAVDL DALO, nouveauté 2016, piloté par la DREAL, s'élève à 101 971 € d'autorisations d'engagement et 136 231€ de crédits de paiement.

M. Calassa (ALIS) déplore le retard de paiement en 2015 et le financement aléatoire de cet axe pourtant prioritaire.

M. le Préfet de Corse demande à la DRJSCS de mutualiser avec le BOP 177 si nécessaire en fonction des difficultés financières des opérateurs et de préparer un courrier à sa signature pour demander une dotation complémentaire au ministère. Il demande l'avis du comité sur la programmation 2016 du BOP 177 et du FNAVDL.

L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.

5) Action Logement : bilan et perspectives

(Cf. support de présentation Action Logement annexé au compte-rendu)

M. Tomi (Action Logement) rappelle le rôle d'Action logement et l'actualité de la réforme de ses structures qui conduira en 2017 à la constitution d'un groupe unique, avec gouvernance nationale paritaire et dialogue social territorialisé, ainsi qu'à la suppression des CIL et à la création de 13 délégations régionales. Dans chaque région, sera constitué un comité régional d'Action logement (CRAL) composé paritairement, représentant politiquement Action logement. Il rappelle les éléments de bilan déjà présentés au CRHH du 20 avril 2015 et indique que, depuis 2016, les aides d'Action logement n'interviennent plus sous forme de subventions, mais sous forme de prêts. Le bilan 2015 pour la Corse est provisoire et partiel, et devra être affiné.

6) ANAH : bilan 2015 et répartition des crédits et des objectifs en 2016 entre les deux départements

(Cf. support de présentation DREAL annexé au compte-rendu)

M. Belo (DREAL) présente le bilan de l'activité ANAH en Corse pour 2015 ainsi que la répartition des crédits et des objectifs pour 2016.

Les dotations mobilisées en 2015 sont légèrement moindres que celles initialement envisagées du fait des signatures tardives de 3 OPAH en Haute-Corse (OPAH Rénovation Urbaine et OPAH Copropriétés Dégradées de Bastia et OPAH de Corte). L'analyse pluri-annuelle montre que les résultats sont relativement stables autant en nombre de logements concernés qu'en montant.

En réponse à une demande formulée lors d'un précédent CRHH, une analyse complémentaire a été menée sur les logements réellement réhabilités suite à l'obtention des subventions. Cette analyse ne peut être conduite que sur les subventions mobilisées 5 ans auparavant (délai maximum de réalisation des travaux à savoir 3+2). Ainsi, sur les opérations subventionnées entre 2006 et 2010, on observe un abandon d'environ 15 % des réhabilitations de logements. Une analyse sur les causes de ces abandons sera menée dans l'année.

Concernant l'année 2016, l'ANAH prévoit de déléguer des dotations très importantes (5,6 M€ contre 3,2 M€ mobilisés en 2015) accompagnées d'objectifs ambitieux (405 logements subventionnés contre 324 en 2015). Ceci traduit la volonté du gouvernement d'augmenter significativement son action pour la sortie de la précarité énergétique, mais résulte également du contexte local des 3 nouvelles OPAH en Haute-Corse dont les objectifs sont ambitieux.

La répartition des crédits et des objectifs proposée entre les deux départements prend en compte le contexte des OPAH nouvelles et en cours mais aussi la dynamique locale. Elle a été établie en accord avec les deux délégations locales (DDTM). Elle se compose d'un objectif de 190 logements subventionnés en Corse-du-Sud et 215 en Haute-Corse pour des montants alloués de 1,95 M€ en Corse-du-Sud et 2,45 M€ en Haute-Corse. 1,2 M€ sont conservés en réserve régionale pour assurer le financement des rénovations de copropriétés et seront délégués lors des dépôts de dossier dans l'année.

M. le préfet de Corse demande l'avis du comité sur la répartition des crédits et des objectifs de l'ANAH en 2016.

L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.

7) Dispositif d'aides à l'investissement locatif intermédiaire : demande d'agrément en zone B2 de la commune de Cauro

(Cf. support de présentation DREAL annexé au compte-rendu)

M. Belo (DREAL) présente le dispositif d'aides à l'investissement locatif intermédiaire qui consiste en une réduction d'impôts lors de l'achat d'un logement neuf si le propriétaire s'engage à le louer à un loyer dit « intermédiaire » à un foyer respectant des conditions de ressources. Ce dispositif est applicable dans toutes les communes situées en zone A et B1 du zonage Pinel mais nécessite un agrément du préfet pour être applicable en zone B2 (cas de la commune de Cauro).

Suite à l'analyse présentée, M. le préfet de Corse demande l'avis du comité sur l'octroi de cet agrément à la commune de Cauro.

L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.

8) Office foncier de Corse : programme d'intervention prévisionnel annuel 2015/2016

M. Vallée (OFC) indique que le plan pluriannuel recense environ 30 projets sur l'ensemble de la Corse dont 10 projets mûrs qui ont fait l'objet d'une évaluation et concernent pour la plupart la construction de logements. Le coût prévisionnel d'acquisition pour 2016 est de 9 M€. Le conseil d'administration doit donc faire des choix car seuls 6,5M € sont mobilisables (4 M€ au titre au PEI et 2,5 M€ de taxes). Une seule commune déficitaire au titre de la loi SRU, Ville di Pietrabugno, s'est mobilisée pour 5 projets d'acquisitions foncières en vue de la réalisation de 250 logements. Les autres projets concernent Corbara, Carbuccia, Belgodere, Baretalli et Bastia. L'office est confronté à une problématique relative à la durée de portage des projets. En effet, hormis pour Belgodère, cette durée mérite d'être affinée car c'est un des critères de sélection du conseil d'administration.

M. le préfet de Corse s'interroge sur la quasi absence de projets en Corse du Sud.

M. Vallée (OFC) répond que toutes les communes ont reçu la même information et ajoute que des contacts ont été pris avec la CAPA récemment.

M. Alimi (DDTM2A) souhaite que les services de l'office se rapprochent des services de l'État qui pourront démultiplier l'information.

6) Questions diverses

M. Nordee (CGT) demande ce qu'il advient de l'observatoire des loyers.

M. Belo (DREAL) indique qu'une réflexion interne à la DREAL doit conduire à proposer une démarche en ce sens au préfet en lien avec les ADIL, des contacts ayant déjà été pris pour un retour d'expérience de l'ADIL 83, l'ANIL et l'OLAP.

Mme Giovannini (CTC/AAUC) indique que la CTC a mis en place son observatoire du foncier et du logement. La multiplication des observatoires peut être source de confusion, un travail en partenariat est nécessaire.

M. Nordee (CGT) demande si la perspective de la collectivité unique conduira à un changement dans l'organisation du CRHH.

M. le préfet de Corse répond que le CRHH est une instance régionale. Il n'y aura pas de modification substantielle, hormis le changement propre aux collectivités concernées par la réforme. Il remercie les participants et ceux qui ont préparé cette réunion avant de lever la séance à 17h25.

Le préfet
Pour le préfet de Corse
le secrétaire général
pour les affaires de corse